

RAPPORT N°6 : ZONE D'ACTIVITÉS DE CUNLHAT – ACHAT DE TERRAIN

M. le Président de la Communauté de communes rappelle que la CCALF, a dans ses compétences obligatoires : « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, artisanale, commerciale, tertiaire, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Considérant que la Communauté de communes manque de disponibilités foncières à vocation économique (cf. SCOT du Livradois Forez) ;

Afin de développer la Zone d'activités de Cunlhat, M. le Président souhaite procéder à l'achat d'un terrain (partie de la parcelle BI481) appartenant à M. Régis Bastide et Mme Noëlle Bastide. Un bornage du terrain a eu lieu le 19/10/2022 par le Cabinet GEOVAL. La parcelle nouvellement créée est la BI (numéro en attente) d'une contenance de 1ha 98a 86ca. Elle se compose d'une zone de 1ha 38a 62ca classée 1AUe (vocation économique) et d'une zone de 60a 24ca classée en agricole. L'acquisition se ferait au prix forfaitaire de 75 000€ (soixante-quinze mille euros), soit une moyenne de 3,77€/m².

Une étude de viabilisation du terrain sera réalisée après la vente afin de chiffrer et de préparer le programme des travaux.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et réaliser l'achat avec M. et Mme Bastide au prix de 75 000 € ;
- de désigner Maître Pierre Sauret comme notaire en charge de cette affaire ;
- de charger M. le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.